

ALGERIE TELECOMS SPA

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES DE BOUIRA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Réf:AT/DO10/SDTO/DRT/21/2021



Bouira, le : 20/12/2021.

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise  
ETB TCE KESLANI FARID**

**Objet : Deuxième mise en demeure**

- Vu le contrat à commande N°:22/2020 du 01/04/2020 conclu avec le Groupement d'entreprises:  
**EGCB DIF FATIHA & ETB TCE KESLANI FARID,**
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°042/2021 du 12/07/2021,
  - Vu l'Ordre de Service N°038/2021 du 08/07/2020,
- Vu la première mise en demeure du 02/12/2021,
- En date du 19/12/2021 une commission technique nous a signalé que :
  - Votre entreprise **ETB TCE KESLANI FARID** est absente sur le chantier ,
  - Vos délais contractuels de 10 jours sont consommés ,
  - Les réserves préconisées ne sont pas encore levées.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous remets en demeure pour la deuxième fois, afin de relever les réserves constatés sur le projet : **Travaux de Réalisation d'infrastructure d'accueil pose et raccordement de câble à fibres optiques au profit d'ABC BANK, AGENCE DE BOUIRA.**

Comme je vous demande, de procéder en urgence à l'achèvement des travaux et la lever des réserves constatées, et ce dans un délai n'excédant pas les quarante-huit heures (48h).

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur ( la mise sur la liste noire).

**Le Directeur Opérationnel:**

**Algérie Télécom - SPA**  
**Directeur Opérationnel de Bouira**  
**Signé : Abdelhalim BOUACHRI**